



Les SHS françaises au prisme de la diversité des nomenclatures

Françoise Thibault et Aliénor Balaudé

« On peut diviser la science en général en science des choses ou en sciences des signes, ou en science des concrets ou en science des abstraits. Les deux causes les plus générales, l'Art et la Nature donnent aussi une belle et grande distribution. On en rencontrera d'autres dans la distinction ou du physique ou du moral ; de l'existant et du possible ; du matériel et du spirituel ; du réel et de l'intelligible (...) Il est donc impossible de bannir l'arbitraire de cette grande distribution première. »

(Diderot et d'Alembert, Discours préliminaire à l'*Encyclopédie*, 1751)

Le mouvement d'internationalisation de l'espace scientifique repose notamment sur l'adoption de normes communes aux différents pays, telles les normes de classification de la science qui constituent un problème philosophique et épistémologique majeur depuis l'Antiquité. Aristote comprend la nécessité d'ordonner rigoureusement et systématiquement les connaissances humaines pour décrire le réel et en dégager de la signification. Sa division tripartite entre sciences théorétiques, pratiques et poétiques est tombée rapidement en désuétude mais l'idée qui en était à l'origine reste centrale. Au XVIII^{ème} siècle, Le *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert a ouvert la voie à de multiples essais de classification des sciences, la plupart inspirée des théories positivistes qui se développent à l'époque pour « *exposer, autant qu'il est possible l'ordre et l'enchaînement des connaissances humaines* »¹.

Dans de nombreux pays, les SHS constituent aujourd'hui un grand ensemble dont la composition actuelle résulte de négociations nationales² inscrites dans l'histoire des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. De ce fait, l'adoption de classifications européennes et plus largement de classifications internationales mérite d'être appréciée au regard des nomenclatures nationales pour mieux en appréhender la portée.

Cette note revient (succinctement) sur les premières classifications institutionnelles des sciences humaines et sociales en France pour témoigner du caractère profondément historique de la question. Elle présente l'action pivot de l'OCDE engagée dès le début des années 1960 et les choix plus récents de la Commission européenne avant de revenir sur la situation nationale et sur la

¹ Diderot, Denis et d'Alembert, Jean, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Discours préliminaire, Paris, 1751.

² Les travaux des « sciences studies » montrent que ce type de négociations est observable pour la grande majorité des sciences toutefois pour beaucoup d'entre elles, les négociations se sont aussi opérées avec des collectifs internationaux.

coexistence de différentes nomenclatures pour les sciences humaines et sociales qui n'est pas sans poser question.

Les disciplines comme unités de base des nomenclatures scientifiques

Comme le rappelle Jean-Louis Fabiani³, le terme de discipline est très ancien et caractérise primitivement l'organisation des savoirs à partir d'un objectif pédagogique. Ce n'est qu'à l'époque moderne que le terme de discipline s'est imposé pour désigner « un principe de spécialisation de la recherche qui se veut à la fois *logique*, par sa référence à une théorie unifiée de l'intelligibilité, et *fonctionnel*, par ses principes d'organisation de la diversité des connaissances. » (2006, p.7).

Les analyses opérées sur des temps longs montrent que, quel que soit le domaine considéré, la reconnaissance des disciplines est le produit de revendications de collectifs de chercheurs et de décisions institutionnelles⁴. Les frontières des disciplines sont évolutives tout comme les ensembles qu'elles composent.

Si, pendant longtemps, comme l'écrit Auguste Comte, en matière de travail scientifique « *dans les quatre catégories principales de phénomènes naturels, les phénomènes astronomiques, physiques, chimiques et physiologiques, on remarque une lacune essentielle relative aux phénomènes sociaux* »⁵, le XIX^{ème} siècle a constitué pour les sciences humaines et sociales une époque de « surgissement multiple »⁶ qui a vu des disciplines prendre corps (la sociologie par exemple) et d'autres être requalifiées (comme la linguistique).

Aujourd'hui, il n'est pas de nomenclature scientifique générale qui ignore les sciences humaines et sociales même si parfois une partie des disciplines qui les composent se trouve mise à l'écart⁷.

En France, deux institutions, deux nomenclatures et deux conceptions des SHS

Au sortir de la seconde Guerre Mondiale, la puissance publique française décide d'intervenir plus amplement dans l'organisation de la recherche nationale. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) d'une part et l'Etat d'autre part pour les universités reconnaissent des collectifs disciplinaires qui seront des acteurs clés du recrutement, des avancements et des programmes d'enseignement. Ni au CNRS, ni au Comité consultatif des universités (CSU)⁸ il n'est question de « sciences humaines et sociales ». Au CNRS, il existe une section intitulée « **sciences humaines** » qui regroupe 8 ensembles de disciplines et constitue une des 8 sections du CNRS. Le CSU « est réparti en cinq divisions correspondant aux cinq ordres de facultés »⁹, deux divisions rassemblent les disciplines

³ Fabiani, Jean-Louis, « Du chaos des disciplines à la fin de l'ordre disciplinaire ? », *Pratiques*, 153-154 | 2012, 129-140 ; et « Vers la fin du modèle disciplinaire ? », *Hermès, La Revue*, vol. 67, no. 3, 2013, pp. 90-94.

⁴ Ilaria Porciani et Lutz Raphael (ed.), *Atlas of European historiography : the making of a profession, 1800-2005*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010.

⁵ Comte, Auguste, *Cours de philosophie positive*, 1830-1842.

⁶ Schlanger Judith. Fondation, nouveauté, limites, mémoire. In: *Communications*, 54, 1992. Les débuts des sciences de l'homme. pp. 289-298

⁷ C'est le cas d'une partie des sciences humaines dans le classement de Shanghai.

⁸ Le Comité consultatif des universités deviendra le Conseil national des universités en 1987.

⁹ Décret n°45-0104 du 19 décembre 1945 relatif au comité consultatif des universités.

de « sciences humaines », la division du droit et des sciences politiques et économiques ; la division des lettres et des sciences philosophiques, philologiques, historiques et géographiques.

La section Sciences humaines du CNRS en 1948

Géographie
Archéologie et histoire de l'art
Histoire
Philologie linguistique
Psychologie
Philosophie
Sociologie, démographie, sciences juridiques et économiques
Anthropologie, ethnologie*

Les deux divisions SHS du CSU en 1945

Division du droit et des sciences politiques et économiques

Droit privé
Droit public et sciences politiques
Droit romain et histoire du droit
Economie politique

Division des lettres et des sciences philosophiques, philologiques, historiques et géographiques

Philosophie
Philologie et littératures anciennes
Philologie et littératures françaises
Sciences historiques et géographiques
Langues vivantes et linguistiques

La mise en regard de ces deux ensembles permet d'observer qu'il existe entre les deux grandes institutions (CNRS d'une part et Université d'autre part) des domaines disciplinaires de recouvrement mais également des domaines de spécialité. L'archéologie, l'histoire de l'art, la psychologie, la sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie sont des spécificités du CNRS ; le droit, les littératures, les langues vivantes et les sciences politiques sont essentiellement à l'université. Les deux divisions du CSU témoignent sans surprise de la prévalence de l'acception antique du terme de discipline liée aux matières à enseigner dans les universités.

Des approches différentes pour comparer les systèmes de recherche et faire de la programmation scientifique

La volonté de comparer les systèmes de recherche dans le monde s'est affirmée après la deuxième guerre mondiale. En juin 1963, un groupe d'experts nationaux travaillant sur les indicateurs de la

science et de la technologie s'est réuni sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a produit une « *Méthode type pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental* » dénommée par la suite « manuel de Frascati ». Ce premier opus a depuis lors été réédité à plusieurs reprises jusqu'à atteindre sa septième édition en 2015. Initialement rédigé à des fins statistiques, ce manuel est utilisé par de nombreuses administrations dans le monde.

Classification des sciences humaines et sociales dans le Manuel de Frascati (actualisation 2006)

Sciences sociales Psychologie, Economie et administration des entreprises, Sciences de l'éducation, Sociologie

Droit
Sciences politiques
Géographie sociale et économique
Médias et communication
Autres sciences sociales

Sciences humaines

Histoire et archéologie
Langues et littératures
Philosophie, morale et religion
Arts (arts, histoire de l'art, arts de la scène, musique)
Autres sciences humaines

Il suffit de se tourner vers les programmes-cadres européens pour la recherche et le développement technologique (PCRDT) lancés par le *European Research Council* depuis 2007 pour observer que cette classification ne s'est pas imposée en matière de programmation, l'Europe optant pour une actualisation régulière des nomenclatures scientifiques en vue de : « *modernise to reflect scientific reality better* » ; « *integrate parts of science that were so far only implicitly covered* » ; « *encourage applicants who may not have felt « at home » so far* » ; « *ensure coherence of each panel* »¹⁰.

Les nomenclatures disciplinaires françaises des SHS en 2021

La spécialisation croissante de la recherche depuis le XIX^e siècle, l'émergence de nouvelles disciplines et la promotion de l'interdisciplinarité depuis les années 1950 font que « *l'ordre de l'encyclopédie, la distribution de ses secteurs, les connaissances auxquelles on attribue ou on refuse le label de « science », sont des questions toujours réactualisées* »¹¹. Dans les années 1970, le Comité consultatif des universités a fait évoluer sa nomenclature pour y intégrer de nouvelles formes de recherche qui « *revendiquent souvent leur aptitude à intervenir dans l'ensemble du champ des sciences humaines et*

¹⁰ Revision of ERC panel structure for the 2021/2022 calls : rationale and main changes, May 2020.

¹¹ Petit, Annie, « Renan et la classification des sciences », *Etudes renaniennes*, vol. 55, 1984.

sociales, sur la base d'un déplacement conceptuel ou paradigmatique »¹². C'est le cas par exemple des sciences de l'éducation et de la formation, des sciences de l'information et de la communication, des sciences politiques, des sciences de gestion, des sciences et techniques des activités physiques et sportives, des études en urbanisme et aménagement, etc. Par ailleurs, la diversification des acteurs intervenant dans le milieu de la recherche a multiplié les classifications.

➤ **Le conseil national des universités : empreintes de la logique facultaire avec des évolutions notables**

Nomenclature des sciences humaines et sociales au sein de l'actuel Conseil national des universités, 2021

Droit, économie et gestion

- Section 01 - Droit privé et sciences criminelles
- Section 02 - Droit public
- Section 03 - Histoire du droit et des institutions
- Section 04 - Science politique
- Section 05 - Sciences économiques
- Section 06 - Sciences de gestion et du management

Lettres et sciences humaines

- Section 07 - Sciences du langage
- Section 08 - Langues et littératures anciennes
- Section 09 - Langue et littérature française
- Section 10 - Littératures comparées
- Section 11 - Études anglophones
- Section 12 - Études germaniques et scandinaves
- Section 13 - Études slaves et baltes
- Section 14 - Études romanes
- Section 15 - Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques et d'autres aires linguistiques
- Section 16 - Psychologie et ergonomie
- Section 17 - Philosophie
- Section 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
- Section 19 - Sociologie, démographie
- Section 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- Section 21 - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
- Section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- Section 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale
- Section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme

Pluridisciplinaire

- Section 70 - Sciences de l'éducation et de la formation
- Section 71 - Sciences de l'information et de la communication
- Section 72 - Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
- Section 73 - Cultures et langues régionales
- Section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

¹² Monteil, Lucas et Romerio, Alice, « Des disciplines aux 'studies' : Savoirs, trajectoires, politiques », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n°3, 2017.

L'organisation actuelle du CNU fait coexister plusieurs forces : un mouvement d'unification avec le grand domaine « lettres et sciences humaines » qui intègre la sociologie, la démographie, l'histoire, la géographie économique... ; un mouvement conservatoire (en référence aux anciennes facultés) avec la distinction entre un ensemble « Droit, économie et gestion » et un ensemble « lettres et sciences humaines » ; un mouvement progressiste avec la création d'un ensemble pluridisciplinaire.

➤ **Des référentiels différents selon les services du MESRI**

Le service d'information et d'études statistiques (SIES), service statistique du MESRI, utilise des nomenclatures différentes selon les sujets étudiés. Ces dernières diffèrent des nomenclatures du CNU et du CNRS et n'ont pas d'équivalent à l'international notamment pour la partie sciences de la société pour lesquelles les sciences sociales sont distinguées de la sociologie et de la démographie.

Cette typologie est employée dans la plupart des notes d'information du SIES, ainsi que dans les publications phares comme celle de *l'Etat de l'Emploi scientifique en France, Etat de l'enseignement supérieur et de l'Innovation en France*.

| | |
|--|--|
| <p>Sciences humaines et humanités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Langues et littératures Philosophie et arts Histoire, géographie Sciences humaines | <p>Sciences de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sciences économiques et de gestion Sciences juridiques et politiques Sciences sociales, sociologie, démographie |
|--|--|

Les notes « flash » du SIES¹³ consacrées aux effectifs des universités répartissent les disciplines SHS, non pas en s'inspirant des grands ensembles de la classification du CNU autour desquels s'organisent les recrutements des enseignants chercheurs mais selon une typologie en cours dans l'organisation du secteur SHS dans les universités (ci-dessous).

Cette organisation pose au moins deux problèmes : elle attribue à une partie (SHS) la dénomination du tout qui est retenue aujourd'hui au niveau international (en anglais, *social sciences and humanities*). Elle ne met pas en valeur les approches pluridisciplinaires à l'œuvre pourtant à l'université (choix du CNU).

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Droit Sciences économiques AES Lettres/Arts/Sciences du langage Langues SHS Pluri Lettres/Langues/SHS |
|--|

¹³ Note Flash du SIES N° 07 - Juin 2020 « Effectifs des nouveaux entrants dans les universités françaises par disciplines ».

En 2009, le secteur SHS de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) a pris la mesure des difficultés créées par la coexistence de toutes ces nomenclatures et a recommandé qu'une typologie commune soit retenue notamment pour que les informations puissent être échangées entre les institutions. Ainsi la DGRI/SHS, l'HCERES et l'ANR se sont accordés pour utiliser les panels ERC. C'est également le choix qu'a fait l'alliance Athéna, à partir de 2013, pour toutes ses études. Cette orientation impose d'opérer quelques adaptations à chaque PCRD, puisque les panels évoluent légèrement pour tenir compte des mouvements internes aux SHS.

➤ **Le CNRS : l'affirmation de l'ensemble SHS, une promotion de la collaboration disciplinaire**

Les débats sur le caractère réducteur de la distinction entre « sciences humaines » et « sciences sociales » qui ont traversé de nombreuses disciplines ont conduit de nombreuses personnalités scientifiques et, parmi elles, Maurice Godelier¹⁴ à plaider pour la reconnaissance de l'existence d'un grand ensemble scientifique : les sciences humaines et sociales. C'est le choix qu'a fait également l'Europe, se distinguant de la sorte des nomenclatures anglo-saxonnes. La promotion de l'interdisciplinarité a constitué une autre raison pour le CNRS pour substituer une organisation par thématiques à une organisation par disciplines. Une discipline comme la géographie qui constituait une section du CNRS à part entière jusque dans les années 1980, se trouve aujourd'hui répartie au sein de trois sections : 11 – Géosciences ; 31 – Hommes et milieux ; 39 – Espaces, territoires, sociétés¹⁵.

Division de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS, 2021

Mondes anciens et médiévaux
Mondes modernes et contemporains
Sciences du langage
Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
Sociologie et sciences du droit
Economie et gestion
Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines
Espaces, territoires et sociétés
Politique, pouvoir, organisation
Hommes et milieux : évolution, interactions
Cerveau, cognition, comportement

¹⁴ Godelier, Maurice, « L'état des sciences de l'homme et de la société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche », rapport au Premier ministre, avril 2002.

¹⁵ Robic, Marie-Claire, « Recherche géographique : du génie perso au labo et au réseau », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n°18, 2007.

De leur côté, les plateformes comme Hal SHS (figure ci-dessous) ou Persée, par exemple, reconnaissent également l'ensemble SHS qu'elles fractionnent en s'inspirant de la typologie du CNU légèrement aménagée.



L'ancrage des nomenclatures dans l'histoire des sciences et des institutions invite à la prudence quant à l'émission de propositions simplificatrices. Le recul est suffisant aujourd'hui pour apprécier les effets bénéfiques d'une « nomenclature de dialogue » inspirée de l'ERC. Un autre changement mériterait peut-être d'être mis sur le métier qui éviterait, dans les universités françaises, l'usage de la catégorie SHS à deux niveaux (le tout et la partie).

Annexe ERC panel structure 2021-2022

SH1 – Individus, marchés et organisations

Economie
Finance
Management

SH2 – Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

Sciences politiques
Relations internationales
Droit

SH3 – Le monde social et sa diversité

Sociologie
Psychologie sociale
Anthropologie sociale
Sciences de l'éducation
Etudes de communication

SH4 – L'esprit humain et sa complexité

Sciences cognitives
Psychologie
Linguistique
Philosophie théorique

SH5 – Cultures et productions culturelles

Etudes littéraires
Etudes culturelles
Etude des arts
Philosophie

SH6 – L'étude du passé humain

Archéologie
Histoire

SH 7 – Mobilité humaine, environnement et espace

Géographie humaine
Démographie
Santé
Sciences de la durabilité
Aménagement du territoire
Analyse spatiale